

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 mai 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix, le mardi 11 mai, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de CHENAS (Rhône), dûment convoqué, s'est réuni, salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Jacques DUCHET, Maire.

Présents : Mmes Isabelle BESSONE, Catherine CHORIER, Rachel DARCON-MINVILLE

MM. Jean-Paul BOUCHACOURT, Yves CABOT, Fernand DESROCHES, Noël GAY, Guy ROLET, Pascal VAUTIER .

Absente excusée : Mme Marthe LOONIS.

Date de convocation : 5 mai 2010

Elue Secrétaire de séance : Mme Isabelle BESSONE.

- I. **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2010** : aucune remarque n'est faite et le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.
- II. **Contrat pluriannuel 2005/2009 avenant n° 4** - demande d'autorisation de commencement de travaux avant la signature des arrêtés d'engagement de subventions. M. le maire rappelle que deux nouvelles opérations concernant l'extension du réseau d'assainissement collectif au bourg et les travaux de bâtiments à l'école et à la cantine ont été inscrites par avenant N° 4 au contrat pluriannuel 2005/2009 (délibération du 16 FEVRIER 2010). Ces travaux devraient être subventionnés à 30 % du montant hors taxe pour les travaux de bâtiments et à 20 % pour l'extension de réseau d'assainissement. M. le Maire expose qu'il convient de solliciter l'autorisation de commencer les travaux par anticipation, avant la signature des arrêtés d'engagement de subventions, les travaux devant commencer pendant les grandes vacances d'été à l'école. Le conseil prend note et autorise M. le Maire à faire cette demande.
- III. **COLLEGE J.C.RUET de VILLIE MORGON** : subvention de fonctionnement pour l'année 2010 : au budget primitif, une somme de 400 € avait été votée, n'ayant qu'une estimation du besoin de subvention. Le chiffre prévu définitivement par le Collège est de 405 €. Toutefois, le montant voté ne sera pas modifié.

Le contrat de partenariat pourra être signé suite à la délibération prise le 30 mars 2010, cependant M. le maire étant absent le jour de la signature. Il demande à M. DESROCHES, 2^{ème} adjoint de le remplacer le 22 Mai 2010 à 11 h. Cette convention sera conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} Mai 2010, elle avait été acceptée par le Conseil municipal lors de la réunion du 30 mars 2010.

Catherine CHORIER signale que le rôle très intéressant du représentant communal au sein du conseil d'administration du collège. Il était prévu que toutes les communes soient représentées à tour de rôle chaque année, mais il semblerait qu'il y ait un changement et que le représentant de chaque commune siège pour une durée de 2 années, ce qui ne permettrait plus la représentation tournante de chaque commune. Mme PICHONNEAU , Principale du Collège doit revoir cette question.

Un compte rendu annuel des réunions du conseil d'administration sera fait prochainement.

M . le Maire signale que 13 élèves passeront en 6^{ème} au collège à la prochaine rentrée. La commune leur offrira à cette occasion un dictionnaire. La remise aura lieu le jeudi 1^{er} juillet à 16 H.

- IV. **Rapport sur la qualité de l'Eau** : M. le Maire signale que le rapport annuel sur la qualité de l'Eau, établi par le Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais vient d'être adressé à la Mairie et qu'il est consultable par les administrés. La qualité de l'eau potable est conforme aux normes d'après les analyses effectuées.
- V. **Remplacement de la borne incendie n° 17 aux Seigneaux**. La commune a reçu l'accusé réception de la commande et la borne sera remplacée prochainement.
- VI. **Réseau « Très Haut Débit »** : à CHENAS, 96 branchements sont possibles (100 mégas), pour tout ce qui est câblé au Bourg. Une importante réparation vient d'être faite sur le réseau : remplacement d'environ 200 m de ligne vers le hameau du BIEF ;
- VII. **Fédération des Chasseurs du Rhône** : la Fédération a adressé le compte rendu du comptage nocturne des gibiers effectué récemment sur les communes de FLEURIE, CHIROUBLES et CHENAS. Constat d'un gibier en baisse.
- VIII. **Accueil des nouveaux arrivants au niveau de la CCRB** : il est prévu la remise aux nouveaux arrivants d'un sac contenant toutes les informations utiles sur la CCRB, dans lequel chaque commune pourra, si elle le désire, incorporer sa propre documentation.
- IX. **PERISCOLAIRE** : M. le Maire informe qu'il a demandé à la commission périscolaire de faire les bilans de fonctionnements des services périscolaires cantine et garderie et il invite Mme BESSONE, membre de la commission, à en faire le compte rendu. Mme BESSONE expose que ces deux services sont en déficit important, comme les années précédentes, les charges de personnel étant élevées

Garderie périscolaire : le bilan de l'année 2009 fait ressortir un déficit de 11264,86 €. Pour 2009 ce service n'a bénéficié d'aucune subvention de la C.A.F. il en sera de même pour 2010. La fréquentation de ce service est cependant en hausse par rapport à l'année précédente. Mme LOONIS, responsable de la commission périscolaire avait pris contact avec la CAF pour obtenir son aide financière. Cela serait possible dans le cadre d'un avenant au contrat enfance jeunesse passé entre la C.A.F. et la CCRB. M. le Maire et les membres de la Commission se sont rendus à la CAF pour défendre ce projet dont le démarrage pourra être pris en compte à compter du 1^{ER} Janvier 2010. Une subvention prévisionnelle pour 2010 et 2011 a été calculée à 4375,55 €, sachant que la subvention au

titre de 2010 ne sera versée, au mieux, qu'en août 2011, sous condition impérative d'une fréquentation de la garderie à hauteur de 60 % minimum et du maintien de la participation communale à l'identique. Rien n'est donc encore gagné. M. le Maire reprend la parole et donne lecture du courrier de la CAF demandant cette délibération et du tableau financier prévisionnel qui y est joint. Le conseil est invité à délibérer pour valider l'adhésion au contrat enfance jeunesse de la CCRB et mandater M. le Maire pour signer

Délibération :

PROJET de GARDERIE PERISCOLAIRE – démarrage au 1^{er} Janvier 2010 - demande d'avenant au contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu - Autorisation du conseil municipal pour signature par le Maire.

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité l'autorisation de la Caisse d'Allocations Familiales de VILLEFRANCHE pour la création d'un service de garderie périscolaire dont le fonctionnement pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre du contrat enfance Jeunesse de la C.C.R.B.

M. le Maire donne lecture du courrier émanant du Service Action Sociale Familiale de la Caisse d'Allocations familiales de VILLEFRANCHE SUR SAONE l'informant que le projet de garderie périscolaire présenté au Comité Partenarial Territorial de la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche sur Saône a reçu un avis favorable à un démarrage au 1^{er} janvier 2010.

Afin de permettre d'établir l'avenant au contrat enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de la région de Beaujeu, la CAF demande une délibération autorisant M. le maire à signer.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à lui accorder cette autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse de la C.C.R.B. ainsi que tout document nécessaire pouvant s'y rattacher.**

Mme BESSONE reprend la parole. Elle expose que la commission périscolaire, propose le choix suivant :

1/ soit d'appliquer une nouvelle tarification pour la garderie périscolaire à la demi-heure au tarif de 1,10 €, toute demi heure commencée étant due. Cette formule remplacerait celle des petites ou grandes matinées et petites ou grandes soirées, assez compliquée dans son application. Cependant, la commission souhaiterait que cette nouvelle formule soit mise à l'essai pendant une période d'au moins deux mois, à l'issue de laquelle un bilan serait fait, laissant ainsi la possibilité au conseil municipal, de modifier ce tarif si besoin .

2/ soit de conserver le système actuel,

M. le Maire invite le conseil à délibérer.

Délibération :

Objet : TARIFS DE LA GARDERIE

PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Applicables à compter du 2 septembre 2010

Après avoir pris connaissance du bilan de la garderie périscolaire depuis la rentrée 2009, et des propositions faites par la Commission périscolaire pour la mise en place d'une nouvelle tarification, M. le Maire invite le conseil Municipal à voter les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 2 septembre 2010, date de la rentrée. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé fait par M. le Maire et en avoir délibéré,

- DECIDE de FIXER le MONTANT du DROIT d'INSCRIPTION ANNUEL à la GARDERIE PERISCOLAIRE à 12 € par enfant.
- DIT que ce droit d'inscription sera encaissé lors de la première facturation mensuelle.
- DECIDE d'OPTER pour un nouveau tarif à la demi-heure pour un montant de 1,10 € la ½ heure, à compter du 2 septembre 2010, toute ½ heure commencée étant due.
- Toutefois, compte tenu du déficit de ce service, un bilan de fonctionnement sera fait à l'issue d'une période de fonctionnement de 2 mois. Selon le résultat, le conseil municipal se réserve le droit de modifier ce tarif.
- DIT que les recettes seront inscrites au cpte 7067.

.RESTAURANT PERISCOLAIRE : le bilan de l'année 2009 se présente ainsi : dépenses 31029,32, recettes 17813,60, soit un déficit de 13215,72 €.

La fréquentation de ce service est plutôt en hausse et varie en moyenne entre 26 et 42 élèves, voire 44. Le mardi étant le jour le plus fréquenté.

La commission propose néanmoins une augmentation des tarifs des repas de + 0,05 € sur le repas enfant et de + 0,10 € sur le prix du repas adulte.

M. le Maire invite le conseil à en délibérer :

Délibération :

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2010/2011

Applicable à compter du 2 SEPTEMBRE 2010

M. le Maire après avoir présenté le bilan de fonctionnement de l'année scolaire précédente, qui présente un déficit important, invite le conseil municipal à fixer les tarifs des repas à compter du 2 septembre 2010, date de la rentrée scolaire. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- DECIDE de FIXER le MONTANT du REPAS ENFANT à : 3,50 €

- DECIDE de FIXER le MONTANT du REPAS ADULTE à : 4,40 €

- DIT que ce tarif sera appliqué à compter du 2 septembre 2010 pour l'année scolaire 2010/2011 et que la recette sera imputée au cpte 7067.

M. le Maire confirme que deux personnels des services périscolaires feront valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2010 : Mme Marie-Thérèse GAUTHIER (garderie périscolaire et restaurant scolaire) et Mme Mireille LAURENT (ATSEM, garderie et régisseur de recettes pour ces deux services) et qu'il a demandé à la commission périscolaire de travailler sur la réorganisation des services en vue des nouvelles embauches à prévoir.

X - TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES : délibération modificative à prendre – suite à remarque de la Préfecture M. le Maire expose que la Préfecture a émis une remarque sur la délibération prise en date du 30 mars 2010 concernant le vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2010, le taux de la cotisation foncière des entreprises n'ayant pas été indiqué; M. le Maire

signale qu'il s'agit là d'un oubli et invite le conseil à reprendre une nouvelle délibération faisant figurer les 4 taux votés.

- Le Conseil municipal, après avoir entendu M. le Maire et avoir repris l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 indiquant les produits à taux constants calculés sur les nouvelles bases d'imposition, ainsi que les montants des allocations compensatrices et de la compensation relais de la taxe professionnelle, après en avoir délibéré, a décidé de modifier la délibération prise en date du 30 mars 2010, ainsi :

Les taux des taxes directes locales sont votés sans augmentation par rapport à 2009, à savoir :

- **TAXE d'HABITATION :** **11,78 %**
- **TAXE FONCIERE (BATI) :** **14,64 %**
- **TAXE FONCIERE (NON BATI) :** **23,08 %**
- **COTISATION FONCIERE des ENTREPRISES :** **13,77 %**

- La présente délibération remplace la délibération incomplète prise le 30 mars 2010.

XI ACHAT d'UN VEHICULE d'occasion : M. le Maire rappelle que la commune ne dispose actuellement que de deux tracteurs dont l'un très âgé puisqu'acquis en 1983. Ces véhicules ne permettent pas de déplacements rapides et ne répondent pas à tous les besoins. C'est pourquoi, l'achat d'un véhicule de type camion benne avait été prévu sur le budget primitif 2010 pour le service technique et notamment d'assainissement (entretien de la lagune et des abords, des espaces verts, de la voirie etc.). Il expose que, suite à l'appel d'offres affiché en Mairie, seul le garage GIMARET a fait une proposition pour un véhicule camion benne à benne basculante et à ridelles rabattables de type camionnette marque CITROEN Jumper poids total en charge 3,5 T, 10 CV énergie Essence date de première mise en circulation le 06.01.1998 pour un prix de 6.500 € TTC. M. le Maire a pu voir le véhicule proposé qui est en état convenable et serait livré révisé et équipé des feux de sécurité, avec remplacement du siège avant côté conducteur, abîmé. Renseignement pris auprès de l'assureur AXA auprès duquel la commune a souscrit tous ses contrats, le montant de la cotisation annuelle s'élèverait à 487,94 TTC. Il demande au conseil de bien vouloir délibérer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu des services que pourra rendre ce véhicule, et après avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par la Sté AXA,

- ACCEPTE l'acquisition de ce véhicule auprès du garage GIMARET, de type Camionnette Benne CITROEN Jumper au prix de 6.500 T.T.C
- MANDATE M. le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires pour cet achat, ainsi que pour signer le contrat d'assurance auprès de la Sté AXA.
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget assainissement de la commune en section d'investissement pour l'achat du véhicule et en section de fonctionnement pour l'assurance et la carte grise.

XII. questions diverses :

- Le SYDER a renouvelé le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise DUGELET.
- Les travaux d'électrification du parking de l'école sont prévus dès le 25 mai
- Le 13 juin, passage sur la commune de la rando cyclotouriste carrefour

- Lecture du courrier du journal Le Patriote demandant les horaires d'ouverture du commerce, dépositaire du journal
- Jury d'assises : la commune de CHENAS n'a pas été tirée au sort cette année
- Week-end beaujolais : M. LEPINE relance pour faire appel à des signaleurs bénévoles
- T.L.E : Mr le Maire expose qu'il envisage de proposer au conseil l'instauration de la T.L.E (taxe locale d'équipement). Aucune décision n'est prise ce jour.

XIII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : M le maire donne la parole à M. Guy ROLET.

M. ROLET propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour un programme de sécurisation et de réaménagement au niveau du trottoir récemment créé le long de la D.68, après le Bief Mornant pour un montant estimatif des travaux de 4000 € H.T. Il convient de prendre pour cela une délibération.

Délibération :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE –

Année 2010

M. le Maire expose au Conseil municipal que chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10000 habitants (décret N° 94.366 du 10 mai 1994). A ce titre, la commune peut bénéficier d'une subvention pour des travaux d'aménagement relatifs à la sécurité et à la circulation routière . Il propose au conseil municipal de présenter une demande de subvention pour des travaux d'aménagement au niveau du trottoir récemment créé le long de la voie départementale 68, après le terrain de l'aire de loisirs, de manière à sécuriser la circulation des piétons(notamment de nombreux enfants qui l'empruntent pour se rendre à l'école ou en revenir) en les guidant entre le terrain et le trottoir qui se situe dans une légère courbe . Cet aménagement viendrait en continuité de l'aménagement du centre bourg actuellement en cours d'étude .

Le conseil municipal après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré :

- **DECIDE de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'exercice 2010,**

Pour un programme consistant en :

-l'aménagement de bordures de trottoir en continuation du trottoir existant, d'un avaloir pour l'évacuation de l'eau et l' installation de barrière(s) pour guider le cheminement des piétons entre le terrain de loisirs et le trottoir existant et éviter ainsi leur passage sur la route

Montant des travaux évalué à 4.000 € H.T.

M .ROLET propose de se rendre sur place avec la commission voirie et la commission fleurissement le Mardi 25 mai à 11 H, pour discuter de cet aménagement.

. AIDE de l'AGENCE de l'EAU : M. ROLET signale que l'Agence de l'Eau, pour stimuler les communes et les inciter à la mise en place de l'ANC (assainissement non collectif), met en place un système de prime pour les communes qui font effectuer les contrôles des installations. 26 % des installations existantes avaient été contrôlées à la date requise et 5 installations nouvelles avaient reçues les préconisations réglementaires, ce qui a permis à la commune de percevoir 26 € par contrôle, soit une prime de 1430 €

. CONTRAT d'ENTRETIEN des CHAUDIERES GAZ et FUEL des bâtiments communaux : M. ROLET, avec l'aide de M. DESROCHES, ont repris le contrat en cours avec la Sté SAVELYS et ont consulté une autre entreprise pour comparer les prestations. Pour le coût d'entretien de base, la SODEC s'avèrerait près de 40 % moins cher que SAVELYS, mais les autres interventions en cas de panne seraient facturées en plus (main d'œuvre, déplacements, pièces etc..) ce qui n'est pas le cas avec SAVELYS. En conclusion, tant que le parc des chaudières ne sera pas renouvelé, il n'est pas utile de faire appel à une autre société.

.VISITE sur le BIEF MORNANT : le Syndicat de rivières propose de faire une réunion d'information et des propositions pour limiter les problèmes qui existent sur le BIEF MORNANT ; Le souhait du Conseil avait été de visiter des sites où des aménagements ont déjà été réalisés, comme VILLIE MORGON, JULIENAS, LANTIGNIE. Cependant il s'agit d'installations récentes et M. ROLET propose de reprendre contact avec le Syndicat pour visiter des aménagements plus anciens permettant une appréciation avec un peu plus de recul. Le conseil est d'accord.

- J.P. BOUCHACOURT : Travaux SYDER : les taux d'aide aux communes vont baisser tant en ce qui concerne les extensions de réseau (40%) que les viabilisations et autres types de travaux (15 %).

- I.BESSONE : une réunion a eu lieu avec les bénévoles pour le fleurissement. Mme BESSONE remercie toutes ces personnes pour leur contribution active à l'embellissement de la commune. M. DARLAVOIX est venu renforcer l'équipe cette année. Les plants généreusement préparés et offerts par MM. JACQUEMET et GAUTHIER viennent s'ajouter à ceux achetés par la commune, ce qui a permis de respecter le budget imparti au fleurissement (409,90 €). La commission fleurissement fera une demande l'an prochain pour fleurir la placette devant la résidence du Chêne avec des jardinières suspendues.

-R.DARCON MINVILLE : a participé à la commission environnement qui s'est réunie cette semaine. Le bilan 2009 est plutôt positif, avec en moyenne 250 tonnes d'ordures ménagères collectées par mois, sauf février qui atteint à peine 200 Tonnes. Ces ordures ménagères sont incinérées, ce qui permet de fournir du chauffage pour 3700 foyers. Au total ce sont 2800 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur une année, pour 110 tonnes d'emballages recyclables, 791 tonnes de verre et 262 tonnes de papiers. Ce dernier poste représente une économie de 10 000 € par rapport aux points relais qui fonctionnaient précédemment ;

10 Tonnes de déchets ont été refusées parce que trop de choses n'avaient pas été triées.

Au niveau des déchetteries, un niveau de tri supérieur est désormais exigé, dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il sera donc nécessaire d'agrandir les sites d'où une recherche de terrains susceptibles d'accueillir ces agrandissements. Toujours dans le même cadre, il y a une incitation à équiper les poubelles d'une puce électronique et faire la pesée des déchets par ménage.

Plus ludique : un jeu sera distribué dans toutes les écoles pour sensibiliser les enfants à ces problèmes et les inciter à faire du tri.

- Y.CABOT : indique que des modifications ont été apportées à la convention de location de la salle des fêtes, notamment pour intégrer les instructions sur les catégories des autorisations de buvette et porter le chèque de caution demandé à la location à 250€.

Lors d'un déplacement à la Cabane des Chasseurs, M.CABOT a constaté que l'entourage de la table d'orientation est à refaire. L'ossature bois de la cabane est entièrement à revoir et à lasurer. Il conviendrait de prévoir ces réparations sur le prochain budget.

- F.DESROCHES : remplacera M. le Maire pour officier au parrainage civil de deux enfants.

Signale à nouveau les problèmes des chiens errants dans le bourg dont plusieurs administrés se sont déjà plaints. Malgré plusieurs courriers adressés aux propriétaires, aucune amélioration n'a été constatée. Un nouveau courrier sera adressé aux propriétaires les enjoignant à tenir leurs animaux dans une cour fermée, faute de quoi il pourra être procédé à leur capture par les services de la S.P.A.

Prochaine réunion du conseil municipal le Mardi 8 juin 2010 à 20 H.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40 .